



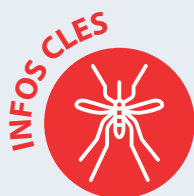
# ÉPIDÉMIE DE DENGUE EN COURS



## Pharmaciens, quels conseils donner à votre clientèle ?

La circulation du virus de la dengue a débuté à la Réunion au début de l'année 2017 et s'est poursuivie depuis, y compris lors des hivers austraux marqués par des températures relativement élevées par rapport aux années précédentes. Depuis le début 2019, la circulation de la dengue s'est intensifiée et le nombre de cas ne cesse d'augmenter.

**Nous comptons sur vous** pour nous aider à sensibiliser les Réunionnais aux gestes de prévention car dans le contexte épidémique actuel, la mobilisation de tous est indispensable.



- Seul le moustique tigre *Aedes albopictus* femelle pique et peut transmettre la dengue.
- Actif le jour et principalement le matin et le soir, il est essentiel de se protéger à ces moments là.
- Les répulsifs cutanés sont les moyens de protection les plus efficaces.
- Rappeler systématiquement l'importance de consulter un médecin en cas de symptômes.

## GESTE N°1 Se protéger des piqûres de moustique

### /// Les gestes les plus efficaces

Sprays et crèmes répulsifs



Efficacité  
+++

Moustiquaires pour les bébés



Efficacité  
+++

> Se protéger contre les piqûres de moustique, notamment avec **des répulsifs sur les parties non couvertes**.

> Le jour, **utiliser une moustiquaire** pour les nourrissons et les personnes âgées.

> Porter **des vêtements légers et couvrants** (manches longues, pantalons et chaussures fermées).

### /// Les autres gestes à adopter

Diffuseurs



Efficacité ++

Vêtements longs



Efficacité +

Serpentins



Efficacité +

**EN CAS DE RISQUES IMPORTANTS :**  
Utiliser des vêtements imprégnés d'insecticides.

#### > Dans les habitations :

- la climatisation diminue les risques de piqûres ;
- des insecticides en bombes ou en diffuseurs électriques ainsi que les raquettes électriques pourront être utilisés en mesure d'appoint ;

#### > A l'extérieur et dans les vérandas ouvertes :

- les serpentins fumigènes peuvent constituer des solutions d'appoints complémentaires.

### /// Les produits non recommandés

Les produits suivants sont considérés **comme peu ou pas efficaces** : les bracelets anti-insectes, les huiles essentielles (efficacité < 20 minutes), les appareils sonores à ultrasons, la vitamine B1, l'homéopathie, les rubans, papiers et autocollants gluants sans insecticide.



Les personnes malades souffrant de la dengue doivent suivre tout particulièrement ces recommandations afin d'éviter la propagation du virus.



## QUELS REPULSIFS RECOMMANDER ?

Les répulsifs cutanés sont composés d'une substance active qui éloigne les insectes sans les tuer et sont à appliquer sur toutes les parties du corps non couvertes :



À appliquer  
matin et soir



Durée de protection  
4 à 8 heures



Lors d'une exposition au  
soleil, mettre la crème solaire  
avant et attendre 20 minutes  
pour appliquer le répulsif



Renouveler  
l'application  
après une  
baignade

### PRECAUTIONS

#### Chez l'enfant et la femme enceinte :

Leur utilisation doit respecter un mode d'emploi précis (cf. tableau ci-dessous).  
Chez l'enfant, l'application ne doit pas être faite sur les mains. Chez la femme  
allaitante, leur utilisation est possible en respectant les mêmes précautions

Ces produits ne doivent pas être ingérés, ni appliqués sur les muqueuses ou sur  
des lésions cutanées étendues, et ne doivent pas être pulvérisés directement  
sur le visage.



## RÉPULSIFS POUR LA PROTECTION CONTRE LES PIQÛRES D'ARTHROPODES (HORS ARAIGNÉES, SCORPIONS, SCOLOPENDRES ET HYMÉNOPTÈRES) : COMPOSITION, PRÉSENTATION ET MODE D'UTILISATION

### MÀJ BEH MAI 2020

La liste des produits biocides est accessible via la base de données en ligne Simmbad ([www.simmbad.fr](http://www.simmbad.fr)).

Tous les produits ne disposent pas encore d'une AMM, certains sont encore en cours d'évaluation. Pour les produits répulsifs disposant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM), comme les produits à base de DEET et certains produits à base d'IR3535, les décisions contenant les conditions d'utilisations autorisées sont disponibles sur le site de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ([https://www.anses.fr/fr/decisions\\_biocide](https://www.anses.fr/fr/decisions_biocide)). Il faut noter que les conditions d'utilisation indiquées dans les AMM n'ont pas comme unique objectif la prévention de maladies vectorielles : elles prennent en compte les risques de toxicité individuels et environnementaux liés aux substances contenues dans ces produits.

Il convient de lire attentivement les instructions d'emploi exactes du produit avant son acquisition. Pour les produits disposant d'une AMM, se référer au RCP pour leur utilisation.

#### Notes :

1. Disponible sur <http://www.medecine-voyages.fr/publications/ppavtextecourt.pdf> et dans l'article : Insect repellents [41].
2. En cas d'exposition aux anophèles vecteurs des Plasmodium, agents du paludisme, la concentration minimale efficace de DEET est de 30%.
3. Le DEET a fait l'objet d'une évaluation au niveau européen et cette substance a été autorisée au 1er août 2012, avec une restriction d'usage émise chez l'enfant de moins de 2 ans. Cependant, en cas de risque élevé de transmission d'une maladie vectorielle, il est utilisable sur une période courte, en respectant scrupuleusement le nombre d'applications maximum admis et les conditions pratiques d'usage chez l'enfant. Les produits à base de DEET ont été évalués et font l'objet d'une autorisation de mise sur le marché.
4. La substance IR3535 a été autorisée au plan européen au 1er novembre 2015 et les produits qui en contiennent doivent désormais demander une AMM. Pour certains l'évaluation est terminée et les produits disposent d'une AMM, d'autres sont encore en cours d'évaluation.
5. Les substances Icaridine (ou picaridine) et PMD sont en cours d'évaluation au niveau européen. Le PMD ou huile d'eucalyptus citronnée n'est pas une huile essentielle.

\* Sauf si le produit dispose d'une AMM. Dans ce cas, ce sont les indications qui figurent dans l'AMM qui s'imposent.

# //// A DESTINATION DES PHARMACIENS



## ÉPIDÉMIE DE DENGUE EN COURS



Substance active	Concentration	A partir de 6 mois et tant que l'enfant ne marche pas	Dès que l'enfant marche et jusqu' à 24 mois	> 24 mois à 12 ans	> 12 ans	Femmes enceintes
DEET (cf note 2,3) (N1,N-diéthyl-m-toluamide)	10 à 20%		Posologie en fonction des indications de l'AMM	Posologie en fonction des indications de l'AMM	Posologie en fonction des indications de l'AMM	Posologie en fonction des indications de l'AMM - Utilisable
	30 à 50%			Posologie en fonction des indications de l'AMM	Posologie en fonction des indications de l'AMM	Posologie en fonction des indications de l'AMM - Utilisable
IR3535 (cf note 4) (N-acétyl-N-butyl-β-alaninate d'éthyle)	20%	1 application quotidienne au maximum	2 application quotidienne au maximum	2 applications quotidiennes au maximum	3 applications quotidiennes au maximum	3 applications quotidiennes au maximum
	25%			2 applications quotidiennes au maximum	3 applications quotidiennes au maximum	
	30%			2 applications quotidiennes au maximum	3 applications quotidiennes au maximum	
	35%			2 applications quotidiennes au maximum	3 applications quotidiennes au maximum	
KBR3023 (cf note 5) (Carboxylate de Sec-butyl 2-(2-hydroxyéthyl) piperidine-1 / Icaridine)	20%			2 applications quotidiennes au maximum	3 applications quotidiennes au maximum	3 applications quotidiennes au maximum
	25%			2 applications quotidiennes au maximum	3 applications quotidiennes au maximum	
PMD (cf note 5) (mélange de cis- et trans-p-menthane-3,8 diol)	19 à 20%	1 application quotidienne au maximum	2 applications quotidiennes au maximum	2 applications quotidiennes au maximum	3 applications quotidiennes au maximum	3 applications quotidiennes au maximum
	25%	1 application quotidienne au maximum	2 applications quotidiennes au maximum	2 applications quotidiennes au maximum	3 applications quotidiennes au maximum	